



# Programme de subventions AUC-Tolmar de DPC pour urologues en milieu non académique

## MODALITÉS POUR 2023-2025

### OBJECTIF

L'objectif du programme de subventions AUC-Tolmar de développement professionnel continu (DPC) pour urologues en milieu non académique est de soutenir ces urologues dans des initiatives de formation qui améliorent les soins urologiques au Canada ; Tolmar et l'AUC fourniront chacun 50 000 \$, pour un total de 100 000 \$. Cette subvention s'inscrit dans le plan stratégique 2024-2028 de l'AUC visant à interpeller les urologues en milieu non académique et à soutenir davantage leurs besoins éducatifs et en matière de recherche.

### SUBVENTION OCTROYÉE

Chaque année, un maximum de 100 000 \$ peut être remis, sans qu'un nombre fixe de subventions soit remis. Par exemple, au cours d'une année donnée, on pourra remettre dix subventions de 10 000 \$ alors que l'année suivante, on pourra remettre vingt subventions de 5 000 \$, pour un total de 100 000 \$. Le budget maximal de la subvention est de 15 000 \$. Les projets subventionnés doivent répondre à l'objectif déclaré du programme.

La priorité sera accordée aux médecins qui font une demande pour la première fois.

### CONDITIONS DU PROGRAMME

Les candidats doivent être membres actifs de l'AUC et exercer au Canada, et ne doivent pas occuper un poste à temps plein dans une université canadienne.

Les demandes soumises doivent inclure un budget détaillé indiquant toutes les autres sources de financement et les montants octroyés. Le budget peut inclure des frais de déplacement, d'hébergement et de repas, conformément à la [Politique des dépenses de l'AUC](#).

*Les activités admissibles pour le programme incluent (mais sans s'y limiter) :*

- Des cours ou autres types de formation sur de nouvelles technologies ou techniques ou des traitements avancés
- Des cours de leadership ou de gestion de cabinet
- Des cours ou des programmes de développement professionnel offerts par des universités, des établissements d'enseignement supérieur, des associations médicales provinciales ou nationales, l'AUA, l'AEU ou l'AUC qui auront pour résultat direct une amélioration des soins urologiques.
- Des projets qui améliorent les résultats des patients ou informent les patients ou la communauté, ou des projets communautaires qui favorisent une meilleure santé. Les projets de recherche réalisables sur une courte période sont aussi acceptés.



Exemples d'activités qui ne seront pas financées :

- Conférences régionales, nationales ou internationales

**Aucune demande rétrospective, concernant des activités passées, ne sera acceptée.**

L'activité doit être terminée dans les douze (12) mois suivant l'octroi de la subvention.

## EXIGENCES ULTÉRIEURES

Tous les lauréats de subventions doivent soumettre un rapport résumant leur expérience et leurs acquis au Bureau de l'éducation de l'AUC dans les deux mois suivant la fin de l'activité de DPC. Les résumés seront publiés dans le bulletin trimestriel URO.COMM de l'AUC.

Les lauréats et lauréates pourront être invité·e·s à présenter leur expérience/apprentissage à leurs collègues lors d'une future activité de l'AUC (p. ex. le congrès annuel).

La remise des fonds aura lieu après réception du rapport et de copies des reçus attestant des dépenses présentées dans le budget.

## SOUSSION DE DEMANDES

**La période de soumission se termine le 31 mai 2026.**

\* Les demandes seront acceptées et examinées au cours de l'année. La priorité est donnée aux nouveaux candidats avec des dates limites par tranches de 25 000 \$ le 30 novembre 2024, le 28 février 2025 et le 31 mai 2025. Les fonds non utilisés seront reportés à la date limite suivante.

Les demandes doivent être remplies en ligne ([www.cua.org/fr/cpd-grant-program](http://www.cua.org/fr/cpd-grant-program)). Chaque demande doit comprendre :

1. une lettre d'intention ne dépassant pas une (1) page, en police de caractères de 12 points, expliquant l'initiative de DPC proposée et comment cette activité répondra à l'objectif du programme;
  - a. **dans le cas des projets de recherche uniquement** : en remplacement de la lettre d'intention, une proposition de deux pages comprenant les sections Introduction, Objectifs de l'étude, Méthodologie, Répercussions et résultats.
2. un budget, y compris la liste détaillée des sources de financement;
3. un curriculum vitae (CV).

Toutes les soumissions seront évaluées par le président du Comité de DPC et le président du Comité d'urologie en milieu non académique (CUC).



Toutes les demandes doivent être envoyées par courriel à :  
Nathan Perlis, président intérim, Comité de DPC

Si vous avez des questions, veuillez les adresser à Marfisa Defrancesco, Bureau corporatif de l'AUC  
[Marfisa.defrancesco@cua.org](mailto:Marfisa.defrancesco@cua.org).